

Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 mars 2010

N° de référence : 2010-03-16

Acquisition de locaux à la société ICADE et échange avec la CASDEN - Avenue Georges Pompidou

Membres en exercice :	85
Présents à la séance :	72
Votants :	82
Date de la convocation :	16 mars 2009

Le vingt cinq mars deux mil dix, à 18 heures 00, les membres de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, convoqués par Monsieur Christophe SIRUGUE, Président, se sont réunis dans la salle Georges Brassens de Saint-Rémy sous la présidence de Christophe SIRUGUE, Président, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, assisté de Dominique GARREY, délégué titulaire de Barizey ; Françoise VERJUX-PELLETIER, (*à partir du rapport 23*), Jacky DUBOIS (*à l'exception du rapport 40*), Martine COURBON, Jérôme DURAIN, (*à partir du rapport 36*), Gérard BOUILLET, Jean Pierre NUZILLAT, Mohieddine HIDRI, Nathalie LEBLANC, (*à partir du rapport 45*), Lucien MATRON, Benjamin GRIVEAUX, Laurence FLUTTAZ, Rachid BENSACI, Anne CHAUDRON, Nisrine ZAIBI, (*à partir du rapport 35*), Christian GELETA, Chantal FOREST, Dominique PELLETIER, Annie CEZANNE, Jean-Claude MORESTIN, Catherine PILLON, Bernard GAUTHIER, Sandrine TISON, Alain BERNADAT, André PIGNEGUY, Georges AGUILLON, Christelle RECOUVROT, Yvette SEGAUD, Gilles MANIERE, délégués titulaires de Chalon-sur-Saône ; René GUYENNOT, Raymond GONTHIER, délégués titulaires de Champforgeuil ; Laurent VOILLAT, délégué titulaire de Charrecey ; Marie MERCIER, (*à partir du rapport 5*), Jean Claude ROUSSEAU, Patricia FAUCHEZ, (*à partir du rapport 5*), délégués titulaires de Châtenoy le Royal ; Jean Paul BONIN, délégué titulaire de Crissey ; Jean Yves DEVEVEY, (*à partir du rapport 18*), délégué titulaire de Demigny ; Christian WAGENER, délégué titulaire de Dracy le Fort ; Eric MICHOUX, délégué titulaire d'Epervans ; Jean Claude NOUVEAU, délégué titulaire de Farges les Chalon ; Mauricette CHATILLON, Joël DEMULE, délégués titulaires de Fontaines ; Daniel GALLAND, Annie MICONNET, délégués titulaires de Gergy ; Daniel VILLERET, Jean Claude DUFOURD, délégués titulaires de Givry ; Luc BERTIN-BOUSSU, délégué titulaire de Jambles ; Daniel MORIN, délégué titulaire de La Charmée ; Jean-Claude MOUROUX, délégué titulaire de La Loyère ; Gilles DESBOIS, délégué titulaire de Lans, (*à partir du rapport 5*) ; André RENAUD, délégué titulaire de Lessard le National ; Denis EVRARD, délégué titulaire de Lux ; Marc BOIT, délégué titulaire de Marnay ; Michel CESSOT, délégué titulaire de Mellecey ; Dominique JUILLOT, délégué titulaire de Mercurey ; Yvan NOEL, délégué titulaire d'Oslon ; François LOTTEAU, délégué titulaire de Rully, (*à partir du rapport 7*) ; Daniel DE BAUVE, délégué titulaire de Sassenay ; François DUPARAY, délégué titulaire de

Saint-Ambreuil, Fabienne SAINT-ARROMAN, déléguée titulaire de Saint-Denis de Vaux, Daniel CHRISTEL, délégué titulaire de Saint-Désert, (*à partir du rapport 18*) ; Francis DEBRAS, délégué titulaire de Saint-Loup de Varennes ; Jean Noël DESPOCQ, Geneviève JOSUAT, délégués titulaires de Saint-Marcel ; Guy DUTHOY, délégué titulaire de Saint-Mard de Vaux ; Pierre VOARICK (*à l'exception du rapport 39 au rapport 40*), délégué titulaire de Saint-Martin sous Montaigu ; Pierre JACOB, Martine HORY (*à l'exception du rapport 29 au rapport 43*), Evelyne PETIT, Claude RICHARD, délégués titulaires de Saint-Rémy ; Bernard DUPARAY, délégué titulaire de Sevrey ; Patrick LE GALL, (*à partir du rapport 5*), Gilles FLEURY, (*à partir du rapport 5*), délégués titulaires de Varennes le Grand ; Gérard LAURENT, délégué titulaire de Virey le Grand.

Délégués suppléants :

Alain PRIN, délégué suppléant de Châtenoy en Bresse, remplaçant Alain ROUSSELOT-PAILLEY, délégué titulaire de Châtenoy en Bresse ;
Françoise REYNAUD, déléguée suppléante de Châtenoy le Royal, remplaçant Fabrice RIGNON, délégué titulaire de Châtenoy le Royal ;
Laurent PASCAL, délégué suppléant de Fragnes, remplaçant Gilles GONNOT, délégué titulaire de Fragnes ;

Absents excusés :

Françoise VERJUX-PELLETIER, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Gérard BOUILLET, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, (jusqu'au rapport 22)
Jérôme DURAIN, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Jean Claude MORESTIN, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, (jusqu'au rapport 35)
Dominique COPREAUX, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Annie CEZANNE, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Florence ANDRE, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Mohieddine HIDRI, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône
Nathalie LEBLANC, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Anne CHAUDRON, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, (jusqu'au rapport 44)
Nisrine ZAIBI, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Martine COURBON, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, (jusqu'au rapport 34)
Cécile KOHLER, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Laurence FLUTTAZ, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Jean Louis ANDRE, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Yvette SEGAUD, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Eric MERMET, délégué titulaire de Crissey, a donné pouvoir à Marie MERCIER, délégué titulaire de Châtenoy le Royal, (à partir rapport 4)
Michel ISAIE, délégué titulaire de Saint-Jean de Vaux, a donné pouvoir Pierre VOARICK, délégué titulaire de Saint-Martin Sous Montaigu
Martine HORY, déléguée titulaire de Saint-Rémy, a donné pouvoir à Pierre JACOB, délégué titulaire de Saint-Rémy, (du rapport 29 au rapport 43)
Jean Pierre GERY, délégué titulaire de Saint-Marcel

Le Conseil Communautaire,

Vu le rapport exposé par Daniel GALLAND

Vu l'avis de la Commission Finances, administration générale et ressources humaines,

Vu les statuts du Grand Chalons,

Vu l'article 1582 et suivants du Code Civil, relatif aux règles applicables au contrat de vente auxquelles l'échange est soumis,

Vu l'estimation des services des Domaines en date du 11 Février 2010,

Vu les plans des locaux fournis par la société ICADE et la CASDEN ci-annexés,

Considérant que dans le cadre de la mutualisation de leurs moyens, la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne et la Ville de Chalons-sur-Saône doivent procéder au regroupement de certains services,

Considérant la nécessité de trouver impérativement des solutions permettant de disposer d'une plus grande superficie de bureaux,

Considérant les négociations engagées avec la CASDEN dont les locaux en rez-de-chaussée contigus à ceux de l'Agglomération présente donc un réel intérêt au regard de leur situation,

Considérant la proposition faite par la Communauté d'Agglomération à la CASDEN de transférer les bureaux de la banque dans un nouveau local situé dans l'immeuble dernièrement construit par ICADE sur le quartier Saint-Cosme,

Considérant la possibilité d'acheter à ICADE dans la perspective de cet échange des locaux aménagés d'une surface utile d'environ 89.15 m² situés 20 avenue Georges Pompidou, ainsi que 3 places de stationnement privatives en sous-sol au prix de 250 000 € HT soit 299 000 € TTC hors frais notariés avec entrée 19 avenue Victor Hugo,

Considérant la négociation d'échange de locaux engagée auprès de la CASDEN et acceptée moyennant le versement d'une soulte de 57 800 € HT (soit 59 046.17 € TTC compte tenu du prorata de TVA non récupérable à la charge du Grand Chalons) à la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne,

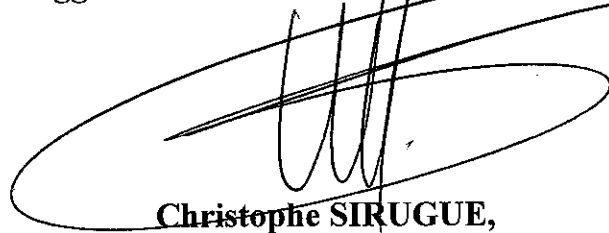
Considérant que la Communauté d'Agglomération a chargé Maître EGLIN, notaire à Chalons-sur-Saône, d'établir l'acte d'acquisition à la Société ICADE et l'acte d'échange avec la CASDEN,

Après avoir délibéré

- Autorise l'acquisition à la Société ICADE, de locaux aménagés situés 20 avenue Georges Pompidou représentant une surface utile de 89,15 m², et de 3 places de stationnement privatives en sous-sol dans le parking avec entrée au 19 avenue Victor Hugo, pour un montant ferme de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC,
- Autorise l'échange des ces locaux avec ceux détenus actuellement par la CASDEN au 19 avenue Georges Pompidou moyennant le versement au Grand Chalon d'une soulte négociée à 57 800 € HT (soit 59 046.17 € TTC),
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition avec la société ICADE et l'acte d'échange avec la CASDEN, ainsi que les documents administratifs à intervenir.
- Charge Maître EGLIN, Notaire à Chalon-sur-Saône, des formalités afférentes.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne,**



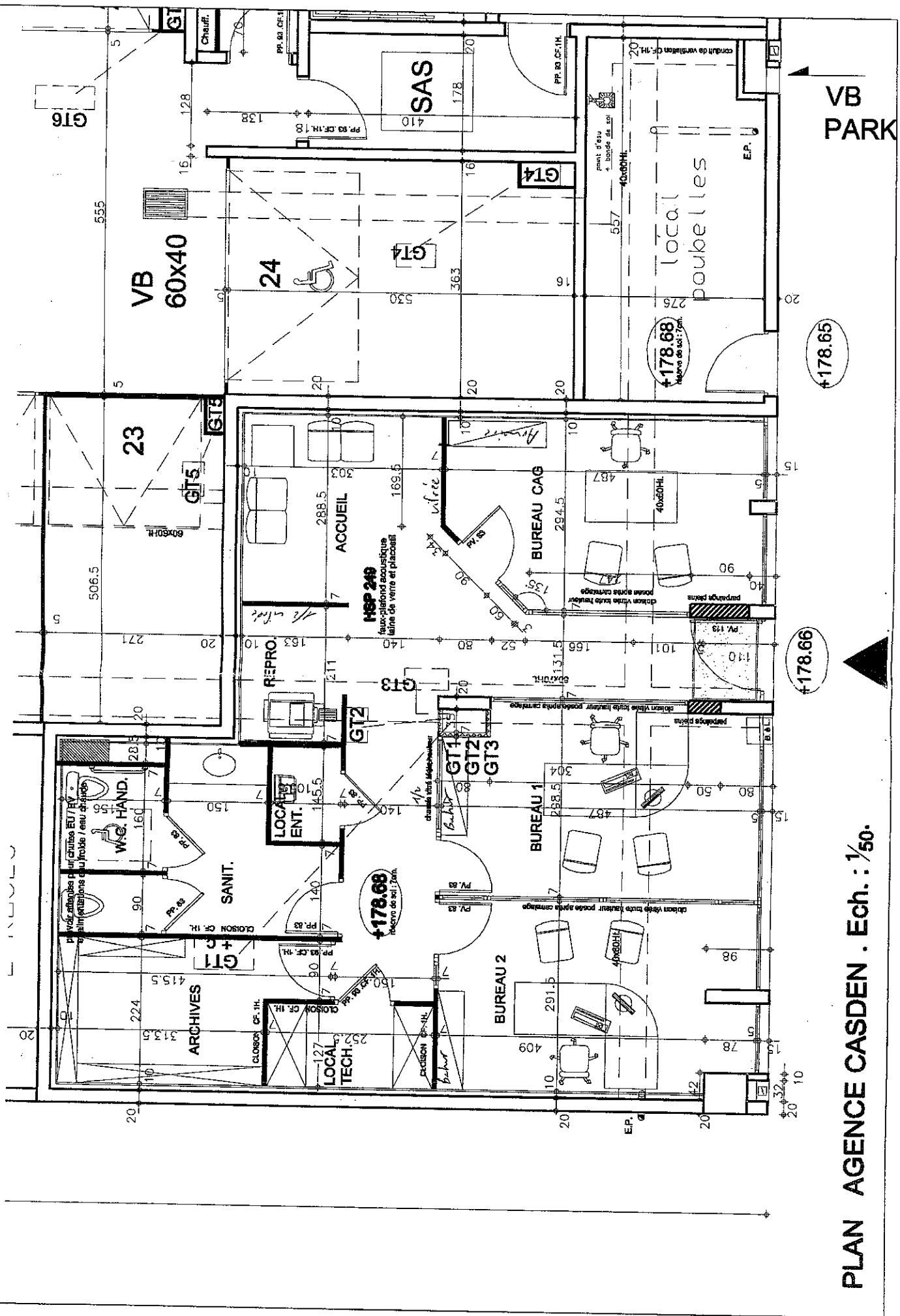
**Christophe SIRUGUE,
Député-Maire de Chalon-sur-Saône**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07.10.4/2010
Et publié le 14.10.4/2010
Affiché le
Ou notifié le

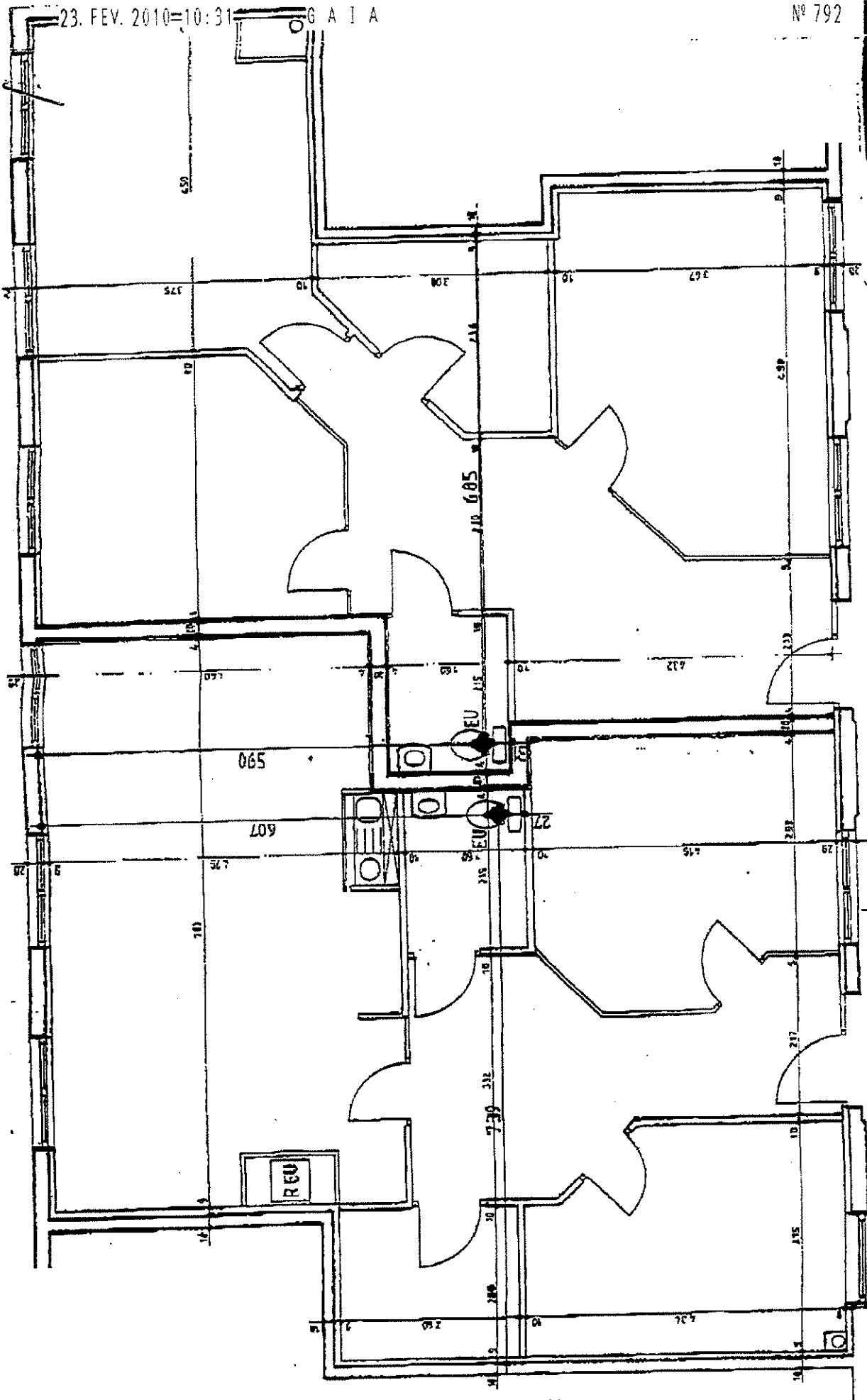
**Pour le Président et par délégation
Le deuxième Vice-Président**



Daniel GALLAND

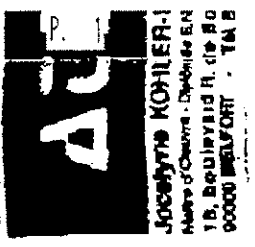


PLAN AGENCE CASDEN . Ech. : 1/50.



23. FEV. 2010=10:31 G A I A

N° 792



SCI PERSEE
 Clifton sur Saône
 Réservations EU
 le 19.02.97

△ CASDEN
 locaux actuels

→ A: Mme MOREAU
 Le Grand Charbon
 → Dr. GAIA / Dr. FEUREN

FAX

1 23/02/10

